



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



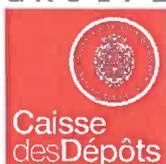
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de communes du Rouillacais



2021-2026

GROUPE



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais

ENTRE

La Communauté de Communes du Rouillacais

Représenté par Monsieur Christian VIGNAUD, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 juin 2021 (ANNEXE 1)

Ci-après désigné par « le territoire signataire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Magali DEBATTE, préfète du département de la Charente,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Monsieur Yves Le BRETON, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Rouillacais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes du Rouillacais et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Située en région Nouvelle-Aquitaine, à l'Ouest de l'agglomération d'Angoulême, la Communauté de Communes du Rouillacais a une position stratégique grâce à sa proximité des grands axes reliant : Paris à Bordeaux par la route (400 km par l'A10 et la N10) et le train (2h15 en TGV) et les côtes atlantiques à l'espace Rhin-Rhône (N141).

Les élus de la Communauté de Communes ont souhaité réfléchir à l'avenir de leur territoire et au sens qu'ils souhaitent donner à leurs actions. C'est tout naturellement que le projet de territoire a été la concrétisation. Vingt ans après la première mouture, les élus se sont mobilisés autour de ce sujet. Mais bien plus que les élus, c'est l'ensemble des forces vives du Rouillacais (associations, entreprises, artisans, personnel des collectivités,) qui ont planché, dans l'unité. Il en ressort de nombreuses idées, des débats riches et constructifs, une participation importante. Ce projet de territoire, validé en 2018, est en train d'être décliné pour favoriser le développement économique, de valoriser le territoire, de consolider l'attractivité et de renforcer le lien social entre tous.

Quatre grands principes ont ainsi été retenus : Développement territorial au service de l'attractivité de notre territoire, développement et renforcement de l'esprit communautaire, intégration du volet environnement et de développement durable dans tous les axes de développement, intégration du volet Handicap dans tous les axes de développement, sont les briques qui servent de fondation à l'ensemble des axes de développement et des projets organisationnels et opérationnels qui en sont la déclinaison. Ces quatre grands principes sont garants de la cohérence de ces axes et de ces projets entre eux.

Programmes et contrats territoriaux en cours

La Communauté de Communes du Rouillacais a bénéficié d'un Contrat de Ruralité à l'échelle du PETR Ouest Charente Pays de Cognac entre 2017 et 2020.

A cette même échelle, elle est signataire Contrat de Dynamisation et de Cohésion conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR Ouest Charente Pays du Cognac et la Communauté d'agglomération de Grand Cognac.

La Communauté de Communes du Rouillacais est également engagé dans les dispositifs contractuels suivants :

- **Programme Petites Villes de Demain**, dispositif visant à mettre en œuvre le projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation au sein de la ville-centre, Rouillac et la formalisation d'une ORT (opération de revitalisation du territoire).
- **Territoires d'Industrie Angoulême-Cognac** qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire
- **France Services**, avec la mise en place d'un espace dédié à ces services incluant un accueil, un bureau confidentiel, un espace numérique et des bureaux pour les partenaires.

La Communauté de Communes du Rouillacais n'est pas tenu réglementairement de conduire un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elle souhaite néanmoins à travers ce CRTE, y intégrer des actions concrètes.

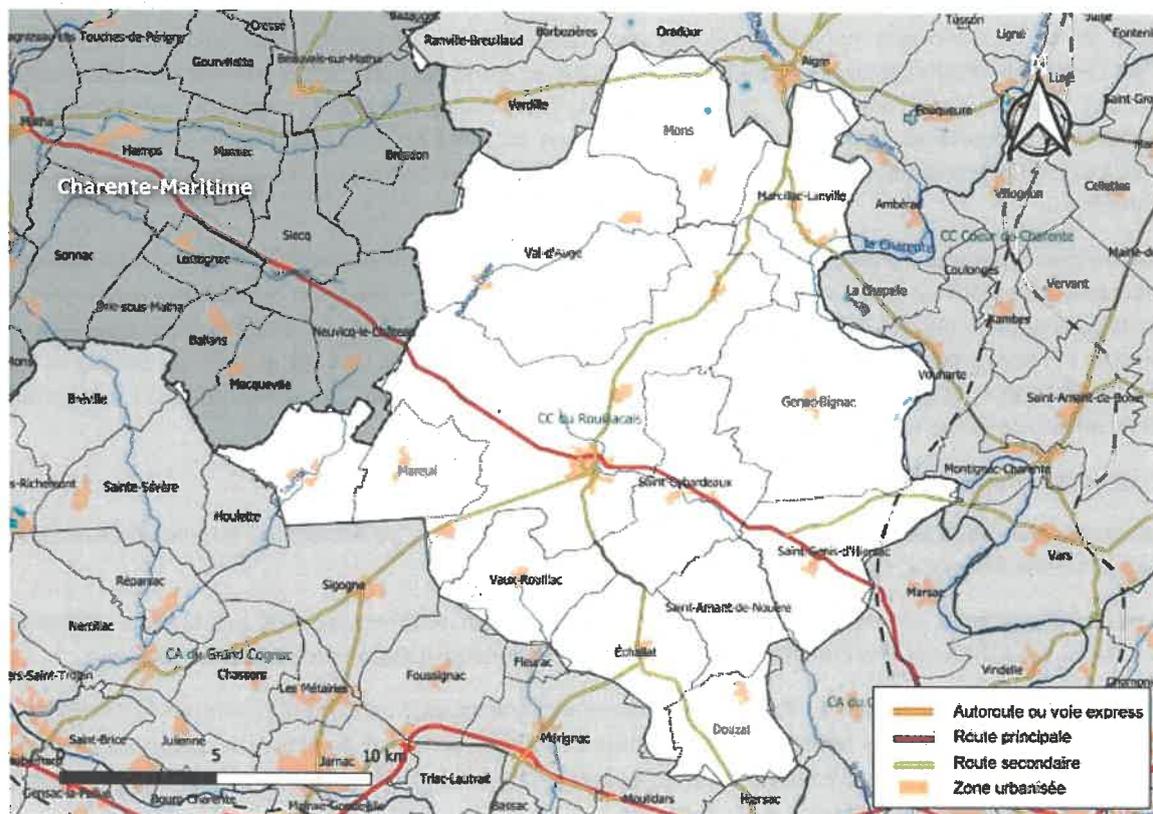
Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Diagnostic

Présentation du territoire et de ses principaux marqueurs

Le territoire de la Communauté de communes du Rouillac est composé de 13 communes dont la ville-centre est Rouillac, sur une superficie de 287,8 km², et compte environ 10 083 habitants (*Insee, 2017*).



Ce périmètre de territoire se caractérise par une grande stabilité puisqu'il n'a pas évolué depuis sa création, en 1992, stabilité qui a permis à la collectivité d'inscrire son action dans le temps long et de créer un esprit communautaire fort.

Situé entre Angoulême et Cognac, son développement, notamment démographique, est stimulé par la périurbanisation de ces dernières. Le Rouillacais est ainsi l'un des seuls territoires de Charente où la population est en augmentation. 0,25% de la variation annuelle de la population entre 2012 et 2017 était due au solde migratoire contre 0,10% en Charente (*Insee*).

Au croisement de deux voies romaines dans l'antiquité, puis à la fin du XIX^{ème} siècle, au confluent de deux routes de grande communication et de deux lignes de chemin de fer, le Rouillacais hérite d'une position de carrefour. Au croisement de la D939 et la D736 et à équidistance de Cognac et d'Angoulême, la position du territoire est un réel facteur d'attractivité, notamment avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux qui permet aux habitants du Rouillacais de rejoindre Paris en 2h30 à 3h.

Le tissu économique du Rouillacais reflète fortement le caractère rural du territoire. En effet, l'agriculture, centrée sur la viticulture et la culture céréalière, représente 22% des emplois locaux, 38% des établissements et 89% des sols du territoire (*Insee 2017 et CGDD-SDES 2018*). Proche de la ville de Cognac, le territoire

communautaire est aussi reconnu pour ses variétés de vins et spiritueux. La viticulture dynamise ainsi l'agriculture mais aussi l'industrie. Le site de Lignièrès, à Rouillac est le cœur industriel de Martell. Avec sa distillerie, ses chais, et son usine d'embouteillage, il produit entre 2 et 3 millions de bouteilles par an.



Le Rouillacais dispose d'un patrimoine historique et culturel riche qui constitue autant d'éléments d'attractivité touristique à valoriser. Le gallo-romain a laissé de nombreux vestiges sur le territoire dont les symboles les plus connus sont le théâtre gallo-romain des Bouchauds et la Via Agrippa. Le patrimoine médiéval est également encore très présent avec de nombreux châteaux, logis et autres monuments.

Au-delà de son histoire, le territoire dispose d'atouts certains, tels que son patrimoine naturel et la diversité de ses paysages. S'étirant sur une vingtaine de kilomètres, de Rouillac à Asnières-sur-Nouère, la Voie Verte, baptisée "Le Petit Rouillac" met en valeur tout au long du cheminement le petit patrimoine du pays.



Le Rouillacais a également fait de la culture un levier de développement local et un marqueur de son territoire, en proposant un niveau et une qualité d'offre équivalents au milieu urbain et en permettant l'accès à la culture au plus grand nombre avec une approche « hors les murs ». Cette politique s'est traduite par la création d'un équipement structurant, le centre culturel le « Vingt-Sept », date à laquelle se tient chaque mois de chaque année, depuis 400 ans, une foire de plus de 500 exposants qui accueille près de 15 000 visiteurs. Le centre culturel dispose d'un auditorium de 320 places et d'une salle multifonctions de 900 places assises ou 1500 places debout et

accueille l'Ecole Départementale de Percussion, une antenne de l'Ecole Départementale de Musique ainsi qu'une médiathèque. La gestion du centre culturel a été confiée à l'association La Palène qui, avec près d'un millier d'adhérents, est en charge d'une grande partie du développement culturel du Rouillacais.



Le Rouillacais a enfin fait de l'inclusion, de la cohésion sociale et la solidarité des priorités pour son projet de territoire en intégrant les volets handicap et insertion dans tous les axes de développement. Le territoire dispose ainsi de trois structures d'hébergement pour les personnes en situation de handicap physiques et moteurs et soutient les actions menées par les acteurs de l'insertion tels que la mission locale ARC Charente et Insert'R.

Développement économique : un territoire dynamique marqué par l'agriculture et l'industrie du Cognac

Emploi et dynamique démographique

La dynamique de l'emploi de la communauté de communes du Rouillacais est assez exceptionnelle en territoire charentais : 70% des actifs travaillent le territoire et le taux d'emploi a augmenté de 1,5% par an entre 2012 et 2017 contre 0,7% entre 2007 et 2012. Le taux de chômage reste maîtrisé, il est de 11% en 2017 contre une moyenne départementale de 14% et n'a augmenté que d'un point en 10 ans alors qu'il a augmenté en moyenne de trois points dans le département. Néanmoins, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage, le taux ayant bondi de quatre points en 10 ans pour les 15-24 ans (24% en 2017, *Insee*).

La population âgée de plus de 75 ans est plutôt stable, elle représente 11,7% de la population en 2017 contre 11,5% en 2007 et 12% en Charente. Elle reste cependant supérieure à la moyenne nationale de 9% en 2017. Cette population relativement âgée et la hausse du chômage chez les jeunes posent la question de la capacité du territoire à conserver les populations jeunes sur son territoire pour en assurer le renouvellement, en lien avec les enjeux économiques locaux autour de la transmission-reprise d'entreprise et des difficultés structurelles de recrutement de certains secteurs (artisanat, agriculture...).

Agriculture

L'économie du Rouillacais est fortement marquée par l'agriculture qui représente 22% des emplois locaux, 38% des établissements et 89% des sols du territoire (*Insee 2017 et CGDD-SDES 2018*).

La production animale a pratiquement disparue, il ne reste que quelques rares cas de production animale comme à Marcillac-Lanville avec des élevages de chèvres, vaches, moutons, lapins et chevaux.

Ainsi, de manière générale, la plupart des communes du territoire allient viticulture et culture céréalière. Les cultures se répartissent pour près de 70 % en céréales, oléagineux ou protéagineux (blé, tournesol, orge, maïs grain), 20 % en vigne et 5 % en prairies et fourrages (*DRAAF Nouvelle-Aquitaine, 2016*).

Bien que le nombre d'exploitations agricoles ait fortement reculé sur le Rouillacais comme à l'échelle du département, la viticulture a mieux résisté. En effet, les gains liés à l'activité viticole sont largement supérieurs à ceux de l'activité céréalière, pour des surfaces moindres. L'activité du Cognac est en progression constante depuis une vingtaine d'années et le territoire du Rouillacais compte l'une des 4 grandes maisons du Cognacais (Martell) ainsi que de nombreux producteurs indépendants. Les exploitations ont tendance à se concentrer et la filière du Cognac présente des besoins accrus de surfaces, accentués par les évolutions réglementaires liées à l'utilisation des produits phytosanitaires et les conséquences du changement climatique qui contraindront les acteurs à moins traiter les vignes, entraînant, à court terme, une baisse des rendements.

Industrie

Le tissu économique rouillacais est également marqué par l'industrie qui représente 13% des emplois locaux et 6% des établissements du territoire (*Insee, 2017*). Martell, Joubert, Graffeuille et CITF apparaissent comme les entreprises industrielles phares du territoire.

Le territoire possède 3 zones d'activités (Le Lantillon, la petite Rente et la Brétaudière) et une pépinière d'entreprises à Rouillac. La qualité de l'accueil économique reste à conforter sur ces zones pour en optimiser le taux de remplissage, tandis que le territoire connaît une tension foncière pour les entreprises qui ne peuvent pas s'installer dans le diffus.

Simultanément, le contexte réglementaire impose d'augmenter la productivité du foncier d'activités, afin de respecter l'objectif de consommation foncière de -50% par rapport à la consommation foncière passée et à terme l'objectif de zéro artificialisation nette des sols.

Artisanat et petits commerces

L'artisanat, et plus particulièrement l'artisanat d'art, est fortement représenté sur le territoire par de nombreux métiers tels que la céramique, la poterie, la ferronnerie, la dorure sur bois, la tapisserie, le tissage et la bijouterie. Le logis de Logerie accueille des expositions-ventes permanentes et temporaires avec la participation d'artisans d'art de divers corps de métiers, de photographes, de peintres et sculpteurs locaux ou de passage. Depuis 2018, le Rouillacais organise Les Journées des Métiers d'Art.

Comme sur de nombreux territoires, l'artisanat traditionnel est par ailleurs un socle de l'économie locale. Ce sont des activités toutefois fragiles au regard des difficultés de recrutement observées par les professionnels et des problématiques de transmission-reprise auprès d'une population de chefs d'entreprise vieillissante. Les artisans ont besoin d'être accompagnés pour promouvoir leur activité ou pour être « réintroduits » au sein de certaines communes.

En matière de commerces, la Communauté de Communes a permis la création de 5 multiples ruraux sur les communes de Genac, Gourville, St-Genis d'Hiersac, Marcillac Lanville et Vaux-Rouillac. Ceux-ci proposent des produits de première nécessité ainsi que pour la plupart un point tabac, presse, gaz ... L'action des collectivités a également permis le maintien de certains commerces dans les communes tels que les salons de coiffure de Genac et Marcillac-Lanville. Cependant, la très grande majorité des commerces sont regroupés sur Rouillac, certaines communes ne disposent plus d'aucun commerce, tandis que la ville de Rouillac est également concernée par la difficulté de maintenir un tissu commercial dynamique en centre-bourg et par le phénomène de vacance commerciale.

Tourisme

Le territoire dispose de richesses historiques, culturelles et naturelles diversifiées et reconnues. Le 27 et le festival des sarabandes rayonnent au niveau régional, des circuits pédestres et cyclistes ont été élaborés avec l'association « chemins », des fiches de randonnées sont en vente à l'office de tourisme, l'entretien de la voie verte a été confiée à l'association d'insertion INSERT'R, un ouvrage sur le patrimoine du Rouillacais sera prochainement publié ...

Pourtant, le Rouillacais reste aujourd'hui un territoire de passage, il attire essentiellement des visiteurs du littoral qui viennent diversifier leurs activités et passer une journée dans le Cognacais. 1% des emplois relevaient des secteurs de l'hébergement et de la restauration en 2016 (*Insee*).

L'offre d'hébergements touristiques reste également à étoffer : elle est composée de campings (halte de camping-car à Rouillac, camping de Genac-Bignac), de structures d'accueil de groupes (Le Logis des Gabariers à Rouillac, le Prieuré de Marcillac-Grandeville), de chambres d'hôtes et de gîtes ; mais manque d'une offre d'hôtellerie.

Enjeux principaux auquel la communauté de communes du Rouillacais est confrontée en matière de développement économique	Tension sur le foncier agricole et économique pour le développement de la filière Cognac et l'installation de nouvelles entreprises
	Difficultés à valoriser et optimiser les zones d'activités
	Difficulté à maintenir les petits commerces et les entreprises artisanales dans certaines communes et centre-bourgs
	Vieillesse des chefs d'entreprises artisanales, d'exploitations agricoles et de commerces qui pose la question de la transmission-reprise de ces entreprises
	Intensification des pratiques agricoles, diminution du nombre d'exploitations et concentration de ces dernières
Une faible dynamique touristique malgré de nombreux atouts	

Cohésion sociale : un territoire organisé autour du pôle structurant de Rouillac

Jeunesse et formation

L'offre de services jeunesse et éducative est aujourd'hui complète sur le territoire jusqu'au niveau collège.

Au niveau de la petite enfance, le territoire possède un Relais Petite Enfance (RAM), une association des assistantes maternelles (Jardin A Malices) et trois Maisons d'Assistants Maternels (MAM). Dans une partie du territoire, l'offre d'accueil individuel chez l'Assistante Maternelle est sous tension. De plus, un nombre de départ en retraite certain est prévisible chez ces professionnelles dans les cinq prochaines années.

En matière d'éducation, le Rouillacais compte un Accueil de loisirs intercommunal et neuf établissements scolaires (maternelle et élémentaire). Enfin, le territoire accueille un collège à Rouillac (Claudie Haigneré) et des réseaux de parentalité tels que le Réseau d'Ecoute et d'Appui A la Parentalité (REAAP) organisant des sorties et activités à vivre en famille. Le Réseau Eclaire fédère les établissements scolaires du territoire, initiant des projets communs. Si le territoire est aujourd'hui bien maillé, l'enjeu pour le Rouillacais est de maintenir et réhabiliter ses écoles dans les communes.

L'offre de formation se restreint après le collège, les études se poursuivent en dehors du Rouillacais, vers Angoulême ou Cognac (lycée et enseignement supérieur). Cette proximité peut être une piste de réflexion intéressante pour encourager le recours à l'apprentissage sur le territoire par les jeunes, de plus en plus touchés par le chômage ces 10 dernières années.

Offre de services publics et accessibilité

Les services publics et de proximité ont tendance à être concentrés sur Rouillac, qui constitue le pôle principal du territoire. L'idée est de conforter Rouillac en tant que pôle principal pour garantir un niveau de services et d'équipements structurants.

L'offre de services en matière de santé est d'ailleurs à conforter : avec deux dentistes et huit médecins généralistes sur le territoire dont sept sur Rouillac, les habitants sont parfois contraints de se tourner vers les territoires voisins. Il est ainsi nécessaire de conforter et de diversifier cette offre de soins, notamment du fait du relatif vieillissement de la population.

En matière culturelle, il est à noter qu'en complémentarité des efforts réalisés pour faire de Rouillac un pôle au niveau de services et d'équipements structurant (Le Vingt Sept), la politique culturelle de la communauté de communes s'exerce également de manière décentralisée notamment au travers de la numérisation des services culturels et des animations proposées par les associations dans les écoles, ainsi que par le portage de livres à domicile.

Bien que certaines communes aient peu de services et d'équipements, elles ne sont pas nécessairement isolées, du fait de la proximité forte entre communes, permettant aux habitants d'accéder à l'essentiel des services de proximité en moins de 10 minutes en voiture. Si la concentration des services sur Rouillac ne pose pas forcément problème pour la majorité de la population équipée d'une voiture, elle est au cœur des préoccupations pour les populations jeunes, âgées ou précaires sans moyen de mobilité dans un territoire où l'offre de transports en commun reste réduite. Un service de transport à la demande (Mobil27) a ainsi été mis en place et recense environ 1 600 trajets par an.

Avec 6% de logements et locaux raccordables à la fibre contre une moyenne départementale de 35%, le déploiement de la fibre mais aussi du réseau de téléphonie mobile apparaissent comme des priorités pour renforcer l'attractivité du territoire, retenir la jeunesse et attirer de nouvelles populations. En tant que cofinancier du syndicat Charente Numérique chargé du déploiement du haut débit sur l'ensemble du territoire charentais d'ici fin 2025, la communauté de communes du Rouillacais est mobilisée sur ce sujet.

Habitat

L'habitat est sous tension sur le territoire du Rouillacais. Il se caractérise par la faiblesse de l'offre locative et le manque de logements adaptés à des populations spécifiques, jeunes, âgées ou précaires. 55% des résidences

principales comptent plus de cinq pièces, 4% comptent deux pièces, et 0.5% compte une pièce (*Insee, 2017*). Le locatif social ne représente que 1% des résidences principales contre 9% en Charente (*Insee, 2017*).

Les jeunes sont plutôt à la recherche de logements abordables, en accession à la propriété ou en locatif. Si les jeunes ménages ne souhaitent pas forcément des grandes parcelles car contraignantes en termes d'entretien, ils recherchent de plus en plus des logements avec une piscine, un potager et un assainissement individuel.

Les personnes âgées non dépendantes ne souhaitant pas résider en maisons de retraites sont, elles, à la recherche de logements de gamme intermédiaire, proches des services.

Par ailleurs, le parc de logements est vieillissant et nécessite d'être réhabilité : 44% des résidences principales ont été construites avant 1945 (*Insee, 2017*). Avec un parc peu adapté et vieillissant, le nombre de logements vacants a ainsi eu tendance à augmenter, avec 10% de logements vacants en 2017 contre 8% en 2007 (*Insee*).

La communauté de communes dispose d'un parc locatif propre, d'une cinquantaine de logements qui présentent les mêmes caractéristiques de vétusté et nécessitent d'importants travaux, de rénovation énergétique notamment.

Il est également à noter que certaines communes du territoire observent un « effet Covid » et l'arrivée de populations CSP+. Les prix de l'immobilier s'en ressentent et commencent à augmenter sur les communes les plus proches d'Angoulême, par exemple à St Genis d'Hiersac.

Enjeux principaux

Un manque de places de garde en petite-enfance prévisible dans les prochaines années

Des jeunes ayant tendance à quitter le territoire après le collège

Un accès à la culture à décentraliser et un réseau de transport à la demande à conforter pour les personnes sans moyens de mobilité

Une offre de services et d'équipements à conforter, en particulier sur les volets enfance et santé sur la commune de Rouillac, pour en faire un pôle structurant

Un parc de logements ancien et peu adapté à des populations spécifiques, en partie à l'origine de la hausse de la vacance des logements

Transition écologique : des actions déjà engagées à conforter pour relever le défi de la transition écologique du territoire

Agriculture

Les terres agricoles représentant 89% des sols du territoire, leur préservation est un enjeu pour le territoire, notamment au travers de l'accompagnement des agriculteurs face aux défis climatiques et aux conflits d'usage. Le développement des filières biologiques est de ce point de vue un axe d'amélioration : en 2015, seuls 1 % des déclarants à la PAC s'étaient engagés dans une démarche d'agriculture biologique (PLUi). Pour autant, les potentiels sont nombreux : le marché de producteurs se développe à Rouillac ; la demande est croissante avec notamment la création d'un pôle scolaire pour mutualiser la restauration collective entre écoles et collège à Rouillac ; et la filière cognac est en cours de certification Haute Valeur Environnementale.

Préservation du patrimoine naturel et de la ressource en eau

Bien que les espaces naturels, les forêts et milieux semi-naturels ne représentent que 8% des sols du territoire contre une moyenne départementale de 21% (CGDD-SDES, 2018), le Rouillacais dispose aujourd'hui de richesses naturelles diversifiées. Le territoire est ponctué de nombreux cours d'eau (La Nouère, La petite Garonne, L'Auge), la plaine d'Échallat est classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Faunistique et Floristique de type 1 car elle abrite des espèces de grandes valeurs écologiques, dont douze espèces d'oiseaux.

Une attention particulière doit être portée sur l'intégration des bâtiments industriels et agricoles, qui est à améliorer, sans toutefois remettre en question la localisation des bâtiments existants.

Dans le même temps, la quantité et la qualité de la ressource en eau apparaissent comme des questions clés sur le territoire. La Communauté de Communes du Rouillacais a ainsi pris la compétence eau et délégué la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations à plusieurs syndicats : le Syndicat de Bassin des Rivières de l'Angoumois, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Augé et Bief, le Syndicat des Bassins Charente et Péruse et Le SyMBA.

Energies renouvelables

Si les énergies renouvelables représentent une part significative de la consommation énergétique, la communauté de communes du Rouillacais est aujourd'hui fortement sollicitée par les développeurs éoliens et cherchent à encadrer ce développement, au travers de son PLUi en cours d'élaboration.

Ainsi, l'objectif de la communauté de communes est davantage de diversifier les sources d'énergies renouvelables développées sur le territoire, en encourageant par exemple le développement du photovoltaïque sur les carrières abandonnées et les friches, sur les bâtiments, les ombrières sur parking et l'agrivoltaïque. La filière bois peut être intéressante dans la partie nord du territoire mais les faibles surfaces boisées du territoire limitent de fait le potentiel de développement de cette énergie.

Déchets et assainissement

La communauté de communes a conservé la compétence collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et assure le fonctionnement de la déchetterie de Rouillac. En 2017, 3197 tonnes de déchets ont été déposées à la déchetterie, soit un apport moyen de 92 kg par visite.

La collectivité œuvre également à la sensibilisation des habitants du Rouillacais à la réduction des déchets. Elle a ainsi distribué un guide du tri des déchets ménagers qui préconise des gestes simples tels que l'utilisation de sacs réutilisables pour faire les courses, de consommer des produits avec moins d'emballages, d'avoir recours au compostage individuel...

L'ensemble du territoire Rouillacais a été intégré au Plan Départemental de Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés lié à la promotion du compostage à domicile. Le traitement des déchets est assuré par le syndicat départemental, Calitom qui a lancé avec Grand Angoulême et Grand Cognac le « Comité -20% déchets » soutenant toutes les initiatives locales participant à la réduction des déchets sur le territoire charentais.

La Communauté de Communes a également pris la compétence assainissement collectif. Elle exploite 6 stations d'épuration, dont une partie qu'elle gère directement et l'autre déléguée à la SAUR. Lorsque cela est possible, les espaces verts de ces stations d'épuration sont entretenus en éco pâturage, comme à Marcillac-Lanville.

Performance énergétique

Le parc de logements enregistre une faible performance énergétique avec des logements anciens, peu isolés et des modes de chauffage impactant ou peu adaptés. 38% des résidences principales sont considérées comme des passoires énergétiques et 23% sont chauffées au fioul (AREC, 2018). La collectivité montre néanmoins l'exemple en réalisant des efforts autour des économies d'énergie et de la réhabilitation énergétique du patrimoine public.

Mobilité

La voiture est le principal moyen de transport sur le territoire. Les biocarburants enregistrent une faible part dans les consommations finales d'énergie de l'usage mobilité. Le Rouillacais encourage néanmoins le développement des liaisons douces en mettant en valeur les liaisons existantes telles que la voie verte ou en aménageant de nouvelles voies douces dans les bourgs et autour des lieux touristiques.

Enjeux principaux

Un poids encore faible de l'agriculture biologique et des circuits courts malgré des potentiels nombreux

Un patrimoine naturel et une biodiversité locale à préserver, notamment la ressource en eau

Des bâtiments agricoles ou industriels faiblement intégrés au paysage

Un développement de l'éolien à maîtriser, et des énergies renouvelables insuffisamment exploitées (photovoltaïques, bois ...)

Une réduction des déchets ménagers à poursuivre, notamment par la sensibilisation de la population

Une faible performance énergétique du bâti

Une forte dépendance à la voiture en termes de mobilité et des alternatives à développer

Les matrices AFOM de chaque orientation stratégique sont détaillées en annexe 2.

Article 3 – Orientations stratégiques

Au travers du CRTE, les élus du Rouillacais ont souhaité se donner l'objectif de **poursuivre la dynamique partenariale de développement déjà engagée afin de maintenir et de stimuler la qualité de vie, le développement harmonieux et la cohésion sociale sur le territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais.**

L'histoire institutionnelle stable de la communauté de communes permet de poursuivre les démarches déjà engagées jusqu'alors et mobiliser les forces vives du territoire autour du développement des opportunités économiques et d'emplois, de l'accessibilité, de la cohésion, de la solidarité, de la préservation du cadre de vie, des richesses patrimoniales et naturelles.

Cette ambition se décline en 5 orientations stratégiques. Celles-ci sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de diagnostic associés et à pointer les leviers d'actions pour la communauté de communes et les communes du Rouillacais.

- 1. Favoriser le maintien des habitants sur le territoire et la mixité sociale (attirer population active, jeunes ménages et familles) au moyen de la création de parcours résidentiels, d'une réhabilitation du parc de logements et des équipements publics (écoles)**
- 2. Renforcer l'attractivité du territoire en confortant une politique d'accueil à destination des entreprises et en favorisant l'insertion professionnelle et le développement des compétences**
- 3. Capitaliser sur le patrimoine paysager, culturel, architectural et sur le dynamisme associatif pour renforcer l'identité communautaire rouillacaise et développer une offre touristique cohérente et durable**
- 4. Maintenir la qualité de vie et renforcer l'esprit communautaire au moyen d'une amélioration de l'accessibilité (notamment à destination des jeunes) et de l'offre de services à la population**
- 5. Faire de la Communauté de Communes du Rouillacais, un territoire ambitieux en matière de transition écologique : sensibilisation aux enjeux environnementaux, développement maîtrisé des ENR et développement des circuits courts et de l'économie circulaire des déchets**

De grandes typologies de projet ont également été identifiées. Sans qu'elles ne soient exhaustives, elles permettent d'illustrer une première déclinaison opérationnelle des orientations et leviers d'action du territoire.

Orientation 1 : Favoriser le maintien des habitants sur le territoire et la mixité sociale au moyen de la création de parcours résidentiels, d'une réhabilitation du parc de logements et des équipements publics

Les éléments clés

- 70% des actifs travaillent sur le territoire
- 0,25% de la variation annuelle de la population entre 2012 et 2017 est due au solde migratoire contre 0,10% en Charente
- 55% des résidences comptent plus de 5 pièces et 44% ont été construites avant 1945
- Le locatif social ne représente que 1% des résidences principales
- 3 structures d'hébergements pour personnes handicapées
- 10 % de logements vacants en 2017
- Une cinquantaine de logements gérés par la CDC et à rénover

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Rouillacais en matière d'accueil des populations sont les suivants :

	<p>Lutter contre la vacance des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme d'acquisition, de rénovation et de reconversion du vacant en locaux de services et de commerces ○ Rénovation des centres d'hébergements pour handicapés
	<p>Engager le réaménagement des centres-bourgs et le développement d'aménagements privilégiant le piéton et le cycliste et les liaisons entre les lieux clés</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Déploiement du programme d'aménagement Petites Villes de Demain pour Rouillac ○ Mise en place de l'Opération de Revitalisation de Territoire à l'échelle de toutes les communes ○ Mise en valeur de la voie verte et mise en place de liaisons autour des lieux touristiques (théâtre des Bouchauds) ○ Développement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
	<p>Développer l'offre locative privée et publique en petits logements et logements sociaux à proximité des commerces, des solutions de transports et des services</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition et réhabilitation de bâtiments en centre bourg pour accueillir des logements locatifs ○ Réhabilitation des logements communaux
	<p>Rénover et réhabiliter les équipements publics et les logements gérés par la CDC et les communes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation et remise à niveau des équipements et logement communaux et communautaires
	<p>Poursuivre les efforts autour de l'accueil des personnes âgées et handicapées</p>

- Rénovation des centres d'hébergements pour handicapés
- Mise aux normes d'accessibilité des services et bâtiments public

Equiper le territoire avec des terrains familiaux pour les gens du voyage et autoriser les résidences mobiles constituant leur habitat permanent

- Aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage

Orientation 2 : Renforcer l'attractivité du territoire en confortant une politique d'accueil à destination des entreprises et en favorisant l'insertion professionnelle et le développement des compétences

Les éléments clés

- 4 bassins d'activités et 4 entreprises phares
- Une position de carrefour au croisement de la D939 et D736, à équidistance de Cognac et d'Angoulême
- Un taux d'emploi en hausse : +1,5% par an entre 2012 et 2017 contre +0,7% entre 2007 et 2012
- +1 point de chômage en 10 ans (11% en 2017) mais +4 points pour les jeunes (24%)
- 63% de la population a un diplôme inférieur au baccalauréat dont 25% sans diplôme

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Rouillacais en matière de développement économique, de l'emploi et des compétences sont les suivants :

	<p>Développer le foncier économique communautaire et améliorer la qualité de l'accueil économique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mises aux normes, embellissement, extension des zones d'activité ○ Extension des chais de stockage de Martell
	<p>Utiliser la proximité d'Angoulême et de Cognac et la présence de filières d'excellence (vins et spiritueux, image, mécatronique...) comme vitrines du territoire</p>
	<p>Accompagner la transmission et la reprise des entreprises du territoire, tous secteurs confondus et accompagner le développement de projet d'intérêts pour le territoire par des porteurs de projet privés</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement de la reprise du Logis de Rancogne
	<p>Promouvoir les métiers médico-sociaux (garde d'enfants, aide à domicile ...)</p>
	<p>Renforcer et favoriser les chaînes de valeur au service de la Transition Ecologique et des circuits économiques de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien à l'équipement et au développement de multiples ruraux ○ Accompagnement des producteurs locaux au circuit court
	<p>Faire le lien avec les acteurs de la formation pour renforcer le recours à l'apprentissage sur le territoire</p>
	<p>Soutenir les actions menées par les acteurs de l'insertion (Mission locale ARC Charente, Insert'R...)</p>

Orientation 3 : Capitaliser sur le patrimoine paysager, culturel, architectural et sur le dynamisme associatif pour renforcer l'identité communautaire rouillacaise et développer une offre touristique cohérente et durable

Les éléments clés

- 275 associations
- Foire mensuelle tous les 27 du mois
- 23 km de voie verte
- 1 camping, 0 hôtel
- 1% des emplois de l'EPCI relevaient des secteurs de l'hébergement et de la restauration en 2016

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Rouillacais en matière de valorisation patrimoniale et touristique sont les suivants :

	<p>Développer une stratégie et une identité touristiques autour du patrimoine gallo-romain et médiéval, du cyclotourisme, des activités de sport-nature, de l'agrotourisme et de l'artisanat d'art (JEMA)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Déploiement d'une stratégie de communication omnicanal ○ Rénovation du patrimoine culturel communal et communautaire ○ Aménagement et développement d'un pôle touristique sur le site des Bouchauds ○ Développement d'itinéraires de randonnées et de liaisons entre la voie verte et l'axe Flow Vélo
	<p>Développer et professionnaliser l'offre d'hébergement touristique et de restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Projet de reconversion des 17 chambres du Gîte de groupe du Prieuré ○ Projet d'espace de restauration des Bouchauds autour de la truffe
	<p>Améliorer, enrichir et diffuser la connaissance du patrimoine culturel et historique du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Publication et promotion de l'ouvrage sur le patrimoine rouillacais
	<p>Poursuivre la politique culturelle ambitieuse avec le 27 et la Palène</p>
	<p>Soutenir le dynamisme du milieu associatif pour renforcer la création de lien social</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien financier aux associations ○ Mise à disposition de locaux pour les associations ○ Organisation d'un forum des associations

Orientation 4 : Maintenir la qualité de vie et renforcer l'esprit communautaire au moyen d'une amélioration de l'accessibilité et de l'offre de services à la population

Les éléments clés

- 34% des plus de 75 ans vivent de manière isolée
- 6 000-7000 usagers par an des services de transport à la demande
- 40 commerces et services de proximité en 2018 dont la Maison des Services Au Public à Rouillac
- 25 professionnels de santé dont 8 médecins généralistes
- 6% des logements et locaux raccordables à la fibre optique

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Rouillacais en matière cohésion sociale sont les suivants :

	<p>Maintenir et conforter l'offre de services publics présente sur le territoire en renforçant l'infrastructure d'accueil et en développant des projets de sport santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Construction de maisons de santé et de maisons de service au public ○ Accompagnement d'un projet de balnéothérapie à Rouillac ○ Projet de pôle sport santé aux Bouchauds
	<p>Décentraliser l'accès à la culture et aux services (approche itinérante)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions de la « Médiathèque hors les murs » ○ Réflexion autour du déploiement d'un Projet Educatif Artistique et Culturel au sein des établissements scolaires
	<p>Accompagner le déploiement des moyens de télécommunication (fibre, téléphonie mobile) sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité</p>
	<p>Poursuivre les efforts autour du transport à la demande et itinérant pour réduire l'isolement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Extension du service Mobil'27 aux personnes vulnérables
	<p>Développer des aménagements de centre-bourg qui privilégient le piéton et le cycliste et les liaisons entre lieux clés</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en valeur de la voie verte ○ Développement d'une liaison entre la ferme et le théâtre gallo-romain aux Bouchauds ○ Développement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
	<p>Renforcer la cohésion territoriale en développant la coopération entre communes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'achats groupés entre les communes ○ Création d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal et complémentaire des données départementales

Orientation 5 : Faire de la Communauté de Communes du Rouillacais, un territoire ambitieux en matière de transition écologique : sensibilisation aux enjeux environnementaux, développement maîtrisé des ENR et développement des circuits courts et de l'économie circulaire des déchets

Les éléments clés

- 38% de passoires énergétiques
- 23% des résidences principales sont chauffées au fioul
- 29% des résidences principales sont chauffées au bois
- 89% des sols du territoire sont des surfaces agricoles
- 8% des sols du territoire sont des forêts ou milieux semi-naturels
- 2,8% du territoire est artificialisé en 2018 et 0,4% a été artificialisé entre 2009 et 2018
- 23,5% des communes sont soumises à un risque d'inondation

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus du Rouillacais en matière cohésion sociale sont les suivants :

	<p>Poursuivre les efforts autour des économies d'énergies, notamment au sein du patrimoine bâti de la collectivité et accompagner la rénovation énergétique des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics ○ Réhabilitation et rénovation énergétique des logements communaux
	<p>Fédérer et coordonner les agriculteurs pour favoriser les logiques de circuits-courts et la structuration des filières biologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien à l'équipement et au développement de multiples ruraux ○ Accompagnement de la démarche circuit-court auprès des producteurs locaux
	<p>Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique en encadrant le développement de l'éolien, en diversifiant les sources d'EnR et en agissant conjointement entre les collectivités et les entreprises pour développer les EnR et adapter les objectifs du SRADET au contexte local</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Projet d'une centrale photovoltaïque au sol à Rouillac portée par ABO Wind ○ Achats de véhicules électriques par la Communauté de Communes ○ Remplacement des systèmes de chauffage des bâtiments publics par des systèmes de chauffage plus durables
	<p>Développer des processus performants d'évitement, de traitement et de valorisation des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Audit sur la compétence déchets ○ Déploiement d'une expérimentation sur les sacs transparents
	<p>Mieux accompagner les agriculteurs face aux défis environnementaux et aux conflits d'usage, préserver la biodiversité locale (espaces naturels, zéro phyto) et la ressource en eau (cours d'eau et eau potable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation des stations d'épuration

Communiquer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique

Faire de la Communauté de Communes du Rouillacais un territoire d'expérimentation et complémentaire des autres territoires charentais en matière de transition écologique

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans un protocole financier annuel qui détaille la participation des différents partenaires. Ce protocole financier sera annexé au présent contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches-action, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Rouillacais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation

coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6260/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des

territoires de la Charente (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif (bureau des Maires) et des services de la Communauté de Communes du Rouillacais, des services de l'Etat, des représentants des collectivités départementales et régionales et des établissements publics contribuant aux projets du territoire signataire.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de Communes du Rouillacais. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexés au protocole financier annuel.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans chacune des fiches-action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

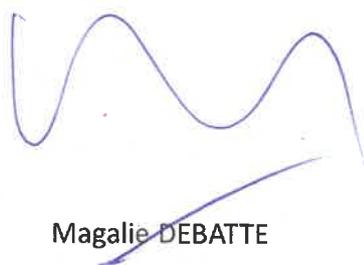
Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Ecologique établi le 15 juillet 2021 à Angoulême,

Madame la Préfète de la Charente



Magalie DEBATTE

Monsieur le président de la
Communauté de communes
du Rouillacais



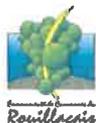
Christian VIGNAUD

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires



Yves Le BRETON

Annexe 1 – Délibération de la collectivité



AR PREFECTURE
016-241600303-20210621-093_14_06_2021-DE
Regu le 23/06/2021

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Extrait de Délibération du conseil communautaire Séance du 14 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le quatre juin dernier, s'est réuni en
Titulaires présents :	22	séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, au Centre Culturel Le Vingt-
Suppléants :	0	Sept, à Rouillac, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD,
Pouvoirs :	1	Président.
Excusés :	6	

Présents :

COURBILLAC : M. François PERROT, **DOUZAT :** M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT :** M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC :** M. Franc PINAUD, M. Eric COUVIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE :** MAREUIL : Mme Claudine RODET, **MONS,** M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC :** Mme Dominique MANCIA, Mme Marie-France DUMOUT, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE,** M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX :** M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC :** M. Jean-Claude GUILLOT, **VAL D'AUGE :** M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC :** M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs : Mme Marina GRAMMATICO à M. Franc PINAUD

Excusés : M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marina GRAMMATICO, M. Wilfried FOURNIER, Mme Stéphanie ROTURIER, M. Gilles RIPOCHE et Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE

Délibération n°93 – 14.06.2021

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Rouillacais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées. Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Accompagnée par l'ANCT, la Communauté de Communes du Rouillacais, s'est dotée d'une première version de ce contrat qui reprend les grandes orientations du projet de territoire du Rouillacais et qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance. Sous l'égide de la communauté de communes du Rouillacais et de l'État, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concoure à la vitalité du territoire.

Les différents échanges entre les élus et en appui du projet de territoire existant ont permis de dégager la vision stratégique pour le territoire pour les 6 prochaines années : **« Poursuivre la dynamique partenariale de développement déjà engagée afin de maintenir et de stimuler la qualité de vie, le développement harmonieux et la cohésion sociale sur le territoire. »**

Les orientations stratégiques prioritaires de la Communauté de Communes du Rouillacais ont ainsi été définies :

- Favoriser le maintien des habitants sur le territoire et la mixité sociale (attirer population active, jeunes ménages et familles) au moyen de la création de parcours résidentiels, d'une réhabilitation du parc de logements et des équipements publics (écoles)
- Renforcer l'attractivité du territoire en confortant une politique d'accueil à destination des entreprises et en favorisant l'insertion professionnelle et le développement des compétences
- Capitaliser sur le patrimoine paysager, culturel, architectural et sur le dynamisme associatif pour renforcer l'identité communautaire rouillacaise et développer une offre touristique cohérente et durable
- Maintenir la qualité de vie et renforcer l'esprit communautaire au moyen d'une amélioration de l'accessibilité (notamment à destination des jeunes) et de l'offre de services à la population
- Faire de la Communauté de Communes du Rouillacais, un territoire ambitieux en matière de transition écologique : sensibilisation aux enjeux environnementaux, développement maîtrisé des ENR et développement des circuits courts et de l'économie circulaire des déchets

AR PREFECTURE
016-241600303-20210621-093_14_06_2021-DE
Reçu le 23/06/2021

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire que le CRTE joint en annexe, soit signé avec l'Etat et les 13 communes du territoire, membres du comité de pilotage.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- VALIDE les orientations du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Rouillacais
- AUTORISE le Président à signer le CRTE et tout document relatif à la présente délibération

Voix pour : 23	Voix contre :		Abstention :
----------------	---------------	--	--------------

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

A ROUILLAC, le 21 juin 2021
Le Président,



Christian VIGNAUD

Annexe 2 – AFOM détaillée par axe du CRTE

Afom, Développement économique

Forces	Faiblesses
<p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70% des actifs restent sur le territoire • +1,5% du taux d'emploi par an entre 2012 et 2017 vs +0,7% entre 2007 et 2012 (<i>Insee</i>) • Taux de chômage plutôt maîtrisé : +1 point en 10 ans (11% en 2017, <i>Insee</i>) et inférieur à la moyenne départementale (14%). <p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 filières clés : les céréales, oléagineux, protéagineux et la vigne • La viticulture offre des gains supérieurs à ceux de l'activité céréalière, pour des surfaces moindres • Présence d'une des 4 grandes maisons du Cognacais (Martell). <p>Tissu industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de 3 zones d'activité (Le Lantillon, la petite Rente et la Brétaudière) et 1 pépinière d'entreprises à Rouillac • 4 Entreprises phares : Martell, Joubert, Graffeuille (poids lourds), CITF (machines) <p>Artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une entreprise phare : Joubert et d'un espace dédié : le Logis de Logerie à Bonneville accueille des expositions-ventes permanentes et temporaires • Organisation depuis 2018 des Journées des Métiers d'Art <p>Commerces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de 5 multiples ruraux (Genac, Gourville, St-Genis d'Hiersac, Marcillac Lanville et Vaux-Rouillac) <p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Richesse patrimoniale et historique : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Culture gallo-romaine : théâtre antique des Bouchauds, classé Monument Historique ➤ Culture médiévale : abbaye Ste-Maure de Lanville • Richesse naturelle : voie Verte « Le Petit Rouillac » ; voie romaine Agrippa 	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moindre rendement de l'activité céréalière • Faible part des circuits courts et de l'agriculture biologique : en 2015, 1 % des déclarants à la PAC, s'étaient engagés dans une démarche d'agriculture biologique (<i>PLU</i>) <p>Tissu industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissage plutôt lent des zones d'activités • Manque de services mutualisés dans les zones d'activité et pépinières <p>Commerces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Regroupement sur Rouillac de la majorité des commerces, certaines communes ne disposent plus d'aucun commerce <p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieu de passage, difficulté à retenir les touristes • Faible offre d'hébergements touristiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 0 hôtel ➤ 1 halte de camping-car à Rouillac, 1 camping de Genac-Bignac ➤ 2 structures d'accueil de groupes : Le Logis des Gabariers à Rouillac, le Prieuré de Marcillac-Grandeville ➤ Chambres d'hôtes et gites • Faible poids du tourisme dans l'économie : 1% des emplois de l'EPCI relevaient des secteurs de l'hébergement et de la restauration en 2016 (<i>Insee</i>)

Opportunités	Menaces
<p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du marché de producteurs à Rouillac • Potentiel du marché des cantines scolaires notamment avec la création d'un pôle scolaire pour mutualiser la restauration collective entre écoles et collège. • Certification en cours de la filière cognac : Certification Environnementale Cognac & HVE <p><u>Tissu industriel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'extension de la zone d'activité du Lantillon • Travaux d'embellissement et de mise aux normes des cellules de la pépinière de Rouillac • Existence d'un dispositif d'aide à l'entrepreneuriat depuis janvier 2020 <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel du tourisme à vélo (voie verte, voie romaine Agrippa) et des activités de sport-nature (projet d'une station Sports Nature aux Bouchauds) • Encourager les visites chez les viticulteurs (pineau, cognac et vin) • Développer les visites patrimoniales (Espace d'Interprétation du gallo-romain) • Développer et rénover les hébergements touristiques (Gîte de groupe du Prieuré) • Publication de l'ouvrage sur le patrimoine rouillacais • Rayonnement à l'échelle régionale de manifestations culturelles (Le 27, le festival des sarabandes) 	<p><u>Emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes sont les plus touchés par le chômage : 26% des 15-24 ans, contre 10% pour 25-54 ans et 9% pour les 55-64 ans (<i>Insee, 2017</i>). • Hausse du taux de chômage chez les jeunes : + 4 points en 10 ans (24% en 2017, <i>Insee</i>). • Manque de main d'œuvre et question de la reprise, tous secteurs confondus : 11,7% de la population a plus de 75 ans vs moyenne nationale de 9% <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensification des pratiques agricoles, diminution du nombre d'exploitations et concentration de ces dernières • Besoin accru de surfaces de la filière Cognac et baisse des rendements à prévoir avec la baisse d'utilisation des pesticides <p><u>Industrie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pénurie d'offre de foncier pour des entreprises qui ne peuvent pas s'installer dans le diffus • Contexte réglementaire imposant la productivité du foncier d'activités avec la notion du -50% de la consommation à terme (2040/2050) et la perspective du ZAN <p><u>Artisanat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fragilité de l'artisanat traditionnel (recrutement, transmission-reprise) <p><u>Commerces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés pour Rouillac de maintenir un tissu commercial dynamique en centre-bourg

Forces	Faiblesses
<p><u>Enfance et Jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre éducative complète jusqu'au collège : ➤ Petite enfance : 1 RAM, 2 MAM, 1 association des assistantes maternelles ➤ Enfance : 1 Accueil de loisirs intercommunal et 9 établissements scolaires ➤ Collège Claudie Haigneré à Rouillac • Parentalité : existence d'un Réseau d'Ecoute et d'Appui A la Parentalité organisant des sorties et activités à vivre en famille <p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Services : un pôle structurant (Rouillac), 40 commerces et services de proximité (BPE, 2018), 1 organisme clé : MSAP à Rouillac • Culture : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence du centre culturel le 27 ➤ Décentralisation par la numérisation des services culturels, les animations proposées par les associations dans les écoles, le théâtre en plein air itinérant, portage de livres... • Sport : piscine intercommunale de Rouillac <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Carrefour de routes : territoire au croisement de la D939 et D736, à équidistance de Cognac et d'Angoulême, importance de l'axe Angoulême – La Rochelle • Environ 1600 utilisations par an du service de transport à la demande répondant à la problématique des personnes isolées • Forte proximité entre les communes permet d'accéder à l'essentiel des services de proximité en moins de 10 minutes en voiture <p><u>Attractivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un des seuls territoires de Charente à gagner de la population : 0,25% de la variation annuelle entre 2012 et 2017 était due au solde migratoire vs 0,10% en Charente • Une vie associative sportive et culturelle riche (La Palène, L'ALPR, Insert'R) • Evènements phares : festival les Sarabande, foire mensuelle tous les 27 du mois <p><u>Cohésion sociale et territoriale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des structures d'aide à l'insertion : mission locale ARC Charente, Insert'R, • Des structures favorisant la mixité sociale : ALPR, centre culturel « Le 27 » • 3 structures d'hébergements pour personnes handicapées (ADAPEI, ESAT La Merci, ITEP) 	<p><u>Education :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de formation restreinte après le collège, les études se poursuivent en dehors du territoire • Absence d'organismes de formation sur le territoire. Les plus proches se trouvent à Cognac et Angoulême <p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Services : Offre d'équipements et services publics concentrée sur Rouillac, ce qui implique l'accompagnement des populations sans moyens de mobilité <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de transports en communs réduite, notamment à destination des lycées <p><u>Attractivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des richesses patrimoniales du territoire par la population • Promotion territoriale, identité territoriale à renforcer <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible offre locative • Manque de logements adaptés à des populations spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Petits logements : 55% des résidences principales comptent plus de 5 pièces en 2017, 4% comptent 2 pièces, 0.5% 1 pièce ➤ Logements sociaux : le locatif social ne représente que 1% des résidences principales en 2017 contre 9% en Charente <p><u>Numérique et téléphonie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 6% des logements et locaux à usage professionnels sont raccordables à la fibre optique contre 35% en Charente (Arcep 2020) • Réseau de téléphonie mobile encore faible

Opportunités	Menaces
<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'implantation de structures de formations (écoles privés, écoles numériques) • Encourager le recours à l'apprentissage par les jeunes sur le territoire en utilisant la proximité des organismes de formation de Cognac et d'Angoulême <p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé : Construction d'une maison de santé à Rouillac • Services : Extension de la MSAP de Rouillac • Culture : Extension de la médiathèque et actions de « Médiathèque hors les murs » • Loisirs : projet d'ouverture d'un espace « Jeux vidéo » dans la médiathèque <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de l'offre de logements à bas loyers • La CDC dispose d'un parc locatif d'une cinquantaine de logements • Effet Covid : l'arrivée de nouvelles populations (parisiens) peut être moteur pour augmenter l'offre de logements <p><u>Cohésion sociale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer le milieu associatif et développer les synergies <p><u>Numérique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de déploiement de la fibre à l'échelle départementale d'ici 2025 par Charente numérique 	<p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de médecins généralistes : 8 médecins généralistes dont 7 à Rouillac, les habitants sont parfois contraints de se tourner vers les territoires voisins <p><u>Démographie et Cohésion sociale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une population âgée plutôt stable : 11.7% de la population a plus de 75 ans en 2017 contre 11.5% en 2007 • ... mais de plus en plus confrontée à la problématique de l'isolement : entre 2011 et 2016, le nombre de personnes de plus de 80 ans qui vivent seules a évolué de +12% • Faible densité de la population : 35 habitants au km² en 2017 contre 33 en 2007 (59 en Charente) <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc de logements vieillissant nécessitant d'être réhabilité : 44% des résidences principales ont été construites avant 1945 (Insee, 2017). • Nombre croissant de logements vacants : 10% de logements vacants en 2017 contre 8% en 2007 • L'immobilier local commence ainsi à augmenter notamment dans certaines communes comme St Genis d'Hiersac <p><u>Redynamisation des centres-bourgs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Phénomène de vacances liés à la mutualisation des espaces

Afom, Développement durable

Forces	Faiblesses
<p><u>Patrimoine et richesses naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Territoire ponctué de nombreux cours d'eau : La Nouère, La petite Garonne, L'Auge ...• La plaine d'Échallat est classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Faunistique et Floristique de type 1 car elle abrite des espèces de grande valeur écologique, dont douze espèces d'oiseaux <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les EnR représentent une part significative de la consommation énergétique• Des filières clés pour la production d'énergie renouvelable : éolien, photovoltaïque, bois, hydrogène <p><u>Gestion des déchets et assainissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• La CC a conservé la compétence de collecte des ordures ménagères et la compétence assainissement• Existence d'initiatives : collecte en sacs transparents	<p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Faible part des circuits courts et de l'agriculture biologique : en 2015, 1 % des déclarants à la PAC, s'étaient engagés dans une démarche d'agriculture biologique (PLU). <p><u>Paysages :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Des zones d'activités faiblement intégrés au paysage <p><u>Energies fossiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les énergies fossiles sont les principales sources d'énergie consommées sur le territoire <p><u>Performance énergétique :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Faible performance énergétique du parc de logements : 38% des résidences principales sont considérées comme des passoires énergétiques et 23% sont chauffées au fioul (AREC, 2018). <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Forte utilisation de la voiture individuelle• Faible part des biocarburants dans les consommations finales d'énergies de l'usage mobilité

Opportunités	Menaces
<p><u>Circuits courts et agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du marché de producteurs à Rouillac • Potentiel de développement des circuits courts grâce à la restauration collective • Certification de la filière cognac <p><u>Préservation du patrimoine naturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'initiatives pour replanter des haies à l'échelle départementale : Prom'Haies, Coop'Haies <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le photovoltaïque sur les carrières abandonnées et les friches, sur bâtiment, les ombrières sur parking et l'agrivoltaïque • Intégrer la Zone de Développement éolien (ZDE) dans le PLUI • Développer la filière bois-énergie dans la partie nord du territoire <p><u>Performance énergétique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Label BBC-effinergie agit dans le but de réduire les émissions de CO2 à Rouillac et ses environs. 2% des bâtiments de Rouillac sont certifiés (Electricité Agence, Rouillac) • Efforts de la collectivité autour des économies d'énergie et de la réhabilitation énergétique du patrimoine public <p><u>Gestion des déchets et assainissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes de soutien : le Comité -20% déchets à l'échelle départementale soutient toutes les initiatives locales participant à la réduction des déchets sur le territoire. • Le territoire Rouillacais a été intégré au Plan Départemental de Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés lié à la promotion du compostage : 815 foyers ont adhéré à la démarche, au 31/12/2014. • Projet de réhabilitation de stations d'épuration sur les communes de Rouillac, St Cybardeaux, Marcillac-Lanville et Genac. <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des modes de circulation doux (la Voie Verte, les Bouchauds, PDIPR) 	<p><u>Aléas climatiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inondation : 23,5% des communes sont soumises à un risque d'inondations (<i>DDRM, 2018</i>) <p><u>Préservation du patrimoine naturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin accru de foncier pour le développement économique et l'habitat • Intensification des pratiques agricoles, diminution du nombre d'exploitations et concentration de ces dernières • Disparition des haies et d'espaces naturels clés : zones humides, prairies, forêts : 8% des surfaces contre 21% en Charente (<i>CGDD-SDES, 2018</i>) • Question de la qualité et de la quantité de la ressource en eau <p><u>Paysages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Paysages fragmentés par les ouvrages hydrauliques et les infrastructures de transport <p><u>Energies renouvelables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Opposition des riverains au développement de certaines ENR (éolien, photovoltaïque) • Développement non maîtrisé des projets (éolien)

Annexe 3 – Détail des projets identifiés à ce jour à l'échelle de la communauté de communes et des communes

Projets orientation 1 : Favoriser le maintien des habitants sur le territoire et la mixité sociale au moyen de la création de parcours résidentiels, d'une réhabilitation du parc de logements et des équipements

Projet	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Acquisition de terrains et création d'un lotissement	x	x		St-Cybardeaux	Commune de St-Cybardeaux
Aménagement de bourg - rue Epona	x	x		Rouillac	Commune de Rouillac
Aménagement de la place des grands chaumes	x	x		Saint-Genis-d'Hiersac	Commune de Saint-Genis-d'Hiersac
Aménagement du bourg	x	x	x	Genac-Bignac	Commune de Genac-Bignac
Aménagement du bourg	x	x	x	Marcillac-Lanville	Commune de Marcillac-Lanville
Aménagement du bourg (phase 4) sur Basse	x	x	x	Saint-Genis-d'Hiersac	Commune de Saint-Genis-d'Hiersac
Aménagement du bourg et des hameaux	x	x	x	Echallat	Commune d'Echallat
Aménagement d'un terrain communal en centre bourg - espace intergénérationnel	x	x	x	Genac-Bignac	Commune de Genac-Bignac
Aménagement et mise en sécurité des abords de l'école (RD75)	x	x		Mareuil	Commune de Mareuil
Aménagement et mise en sécurité des entrées de bourg	x	x		Vaux-Rouillac	Commune de Vaux-Rouillac
Aménagement et mise en sécurité des entrées de bourg	x	x		Douzat	Commune de Douzat
Aménagement et mise en sécurité des entrées de bourg et de hameaux	x	x		Marcillac-Lanville	Commune de Marcillac-Lanville
Aménagement et mise en sécurité des entrées de hameaux	x	x		Genac-Bignac	Commune de Genac-Bignac
Aménagement paysager et de mise en sécurité des abords de l'école	x	x	x	St-Cybardeaux	Commune de St-Cybardeaux
Aménagement paysager et de mise en sécurité des hameaux	x	x	x	Saint-Genis-d'Hiersac	Commune de Saint-

					Genis-d'Hiersac
Aménagement d'un parking et aménagement paysager	x	x	x	Courbillac	Commune de Courbillac
Création d'aires d'accueil des gens du voyage (4 terrains aménagés + 1 logement adapté)		x		CCR	CCR
Enrobage du chemin de Terrefort	x			Vaux-Rouillac	Commune de Vaux-Rouillac
Etude thermique sur des logements communautaires		x	x	2 logements à Gourville sur la Commune de Rouillac	CCR
Programme global de rénovation des logements vacants en locaux de services et commerces	x	x		Rouillac	CDC
Réalisation d'un diagnostic complet de l'ensemble du patrimoine bâtis de la collectivité (Structural, énergétique, réglementaire...)		x	x	Ensemble du patrimoine de la CCR (possibilité d'étendre le dispositif aux communes membres)	CCR
Réfection d'une partie de la couverture métallique du centre culturel le 27	x	x		Rouillac	
Réfection de la D737 entre la place Plantevigne et la mairie	x	x		Marcillac-Lanville	Commune de Marcillac-Lanville
Réfection de la place de la Mairie	x	x		Val-d'Auge (Auge-St-Médard)	Commune de Val-d'Auge
Réfection de la salle polyvalente d'Auge	x	x		Val-d'Auge (Auge-St-Médard)	Commune de Val-d'Auge
Réhabilitation de la place Plantevigne	x	x		Marcillac-Lanville	Commune de Marcillac-Lanville
Réhabilitation de logements communautaires	x	x	x	Logement situé sur la commune de Marcillac-Lanville Logement situé sur la commune de Val-d'Auge (Montigné)	CCR

Rénovation thermique d'un logement communal	x	x	x	Courbillac	Commune de Courbillac
Schéma général d'utilisation des clés des bâtiments communautaires		x		Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Travaux aménagement La Gachère	x	x	x	Travaux à la Gachère (ADAPEI) sur la Commune de Rouillac	CCR
Travaux de chauffage sur un logement communautaire	x	x	x	Logement situé sur la commune de Saint Amant de Nouère	CCR
Travaux d'entretien de la voirie	x			Rouillac	Commune de Rouillac

Projets orientation 2 : Renforcer l'attractivité du territoire en confortant une politique d'accueil à destination des entreprises et en favorisant l'insertion professionnelle et le développement des compétences

Projet	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Développement d'un projet économique sur le Logis de Rancogne	x			Mons	CCR
Extension de la ZA du Lantillon - aménagements routiers associés	x			Rouillac	CCR
Extension de la zone d'activité du Lantillon	x			Rouillac	CCR
Extension des chais de stockage	x			Rouillac	Martell
Installation de signalétique d'entreprises (poursuite)	x			Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Pérennisation de multiples ruraux par le soutien à l'équipement	x	x	x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Réhabilitation de la maison de maître, Logis de Rancogne	x	x	x	Mons	CCR
Travaux de réhabilitation de la Pépinière d'Entreprises	x			Rouillac	CCR

Projets orientation 3 : Capitaliser sur le patrimoine paysager, culturel, architectural et sur le dynamisme associatif pour renforcer l'identité communautaire rouillaise et développer une offre touristique cohérente et durable

Projet	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Aménagement de voie douce		x	x	Saint-Genis-d'Hiersac	Commune de Saint-Genis-d'Hiersac
Aménagement de voie douce		x	x	Courbillac	Commune de Courbillac
Aménagement des berges de la Charente		x	x	Marcillac-Lanville (Pontoux)	Commune de Marcillac-Lanville
Aménagement du camping car park	x		x	Rouillac	Commune de Rouillac
Coordination du Contrat départemental d'animation dont Eté Actif et Solidaire		x	x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Création d'un forum associatif		x		Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Création d'une structure d'Appui à la vie associative locale		x		Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Enfouissement de réseau	x			Genac-Bignac	Commune de Genac-Bignac
PDIPR : Définition, création ou valorisation des itinéraires de randonnée		x	x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Pôle touristique des Bouchaud – Espace sport nature : Réhabilitation de locaux de la ferme – location de vélo, vitrine des activités existantes sur le territoire	x	x	x	Saint-Cybardeaux	CCR
Pôle touristique des Bouchaud - Liaisons : Liaison entre la ferme et le théâtre gallo-romain : accessibilité handicap, sentier thématique pour médiation biodiversité et aménagement de slow tourisme avec voies douces + activité d'accrobranche	x	x	x	Saint-Cybardeaux	CCR
Pôle touristique des Bouchauds – tranche 2 : Réhabilitation de la ferme des Bouchauds – truffe ateliers de transformation, espace de restauration, marché de producteurs locaux, espace de vente	x	x	x	Saint-Cybardeaux	CCR

Politique touristique : Définition et mise en place d'une stratégie touristique Actions et animations concourant au développement touristique (OT du Futur)	x	x	x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Projet de reconversion des 17 chambres du Gîte de groupe du Prieuré	x		x	Marcillac- Lanville	En réflexion
Publication et promotion de l'ouvrage sur le patrimoine rouillacais		x		Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Réfection de la priurale	x	x		Marcillac- Lanville (Pontroux)	Commune de Marcillac- Lanville
Réfection de l'église	x	x		Echallat	Commune d'Echallat
Réfection de l'église	x	x		Mareuil	Commune de Mareuil
Réfection de l'église	x	x		Mons	Commune de Mons
Réfection du patrimoine vernaculaire de la commune		x	x	Val-d'Auge	Commune de Val-d'Auge
Réfection du patrimoine vernaculaire de la commune		x	x	Vaux-Rouillac	Commune de Vaux-Rouillac

Projets orientation 4 : Maintenir la qualité de vie et renforcer l'esprit communautaire au moyen d'une amélioration de l'accessibilité et de l'offre de services à la population

Projet	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Acquisition d'un radar pédagogique	x	x		Rouillac	Commune de Rouillac
Aménagement du parking de la salle des fêtes et de l'aire de loisirs		x	x	St-Amant- de-Nouère	Commune de St-Amant-de- Nouère
Construction d'un groupe scolaire	x	x	x	Rouillac	Commune de Rouillac
Création de site Internet	x	x		Rouillac	Commune de Rouillac
Création d'un puits de dispersion et ossuaire au cimetière de Gourville	x			Rouillac	Commune de Rouillac
Déploiement des actions inscrites dans la Convention Territoriale Globale		x		Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Déploiement des actions inscrites dans le Projet Educatif Global de Territoire		x	x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR

Echanges internationaux : échanges de jeunes dans le cadre scolaire ou extrascolaire		x		Ensemble du territoire de la CCR	CCR ou EN
Etendre le service Mobil'27 aux personnes vulnérables		x	x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Extension de la médiathèque		x		Rouillac	CCR
Extension et rénovation de l'école de Gourville	x	x	x	SIVOS St-Exupéry - Rouillac	Communes de Val-d'Auge et de Rouillac
Installation d'un système d'alarme au siège communautaire	x	x		Rouillac	CCR
Médiathèque "Hors les Murs" : développement d'actions autour de la lecture dans toutes les communes		x		Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Motorisation du portail du Pôle Enfance		x		Rouillac	CCR
Mutualisation avec les communes – achats groupés TE	x	x	x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Plan numérique des écoles	x	x		Rouillac	Commune de Rouillac
Projet de balnéothérapie, sport santé et résilience sanitaire	x	x	x	Ensemble du territoire de la CCR	Kiné de Rouillac
Réflexion autour de la refonte du transport scolaire		x		St-Cybardeaux	Commune de St-Cybardeaux
Remplacement du monument aux morts		x		Marcillac-Lanville	Commune de Marcillac-Lanville
Rénovation structurelle et thermique de la cantine scolaire	x	x	x	Echallat	Commune d'Echallat
Rénovation structurelle et thermique de la salle des fêtes de Gourville	x	x	x	Rouillac	Commune de Rouillac
Stratégie de communication omnicanal	x	x	x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Travaux d'accessibilité		x		St-Cybardeaux	Commune de St-Cybardeaux
Travaux d'accessibilité		x		Vaux-Rouillac	Commune de Vaux-Rouillac

Projets orientation 5 : Faire de la CCR, un territoire ambitieux en matière de transition écologique : sensibilisation aux enjeux environnementaux, développement maîtrisé des ENR et développement des circuits courts et de l'économie circulaire des déchets

Projet	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Acquisition de terrain pour l'installation d'un conteneur à verres			x	Vaux-Rouillac	Commune de Vaux-Rouillac
Acquisition de terrains en bord de Nouère		x	x	Rouillac	Commune de Rouillac
acquisitions foncières dans le périmètre de protection du captage de Bignac			x	Genac-Bignac	CCR
Aménagement d'un espace de stockage et de mise à disposition du broyat			x	Commune de Rouillac	CCR
Audit en vue d'une optimisation du service Déchets Ménagers			x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Construction d'ateliers techniques avec toiture photovoltaïque			x	Rouillac	Commune de Rouillac
Construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol	x		x	Rouillac	ABO Wind
Déploiement d'une flotte de véhicules propres			x	CDC	CDC
Déploiement des énergies renouvelables	x		x	Zones identifiées dans le PLUi	CCR
Diagnostic des Assainissement de Rouillac et Marcillac-Lanville			x	Assainissement Collectif de Rouillac et Marcillac-Lanville	CCR
Etude du remplacement du chauffage électrique par une solution plus économes : Bâtiments communaux : école, mairie	x		x	St-Cybardeaux	Commune de St-Cybardeaux
Etude du remplacement du chauffage électrique par une solution plus économes : Bâtiments communaux : école, mairie et salle polyvalente	x		x	Genac-Bignac	Commune de Genac-Bignac

Etude sur l'eau potable : limites qualités UDI de Bignac et Pont-Roux			x	Bignac, Commune de Genac-Bignac et Pont-Roux, Commune de Marcillac-Lanville	CCR
Fourniture et pose de canalisations pour l'eau potable			x	Commune de Saint-Amant de Nouère, lieu-dit Le Bois Raymond Commune de Saint-Amant de Nouère, lieux-dits Les Métairies et Saint-Romain Commune de Genac (Descente du réservoir)	CCR
Installation de pompes à chaleur sur des bâtiments communaux			x	Rouillac	Commune de Rouillac
Installation d'éclairage extérieur des terrains de tennis (LED)		x	x	Rouillac	Commune de Rouillac
Installation d'un adoussisseur d'eau : vestiaires foot et gymnase		x	x	Rouillac	Commune de Rouillac
Numérisation des réseaux d'assainissement			x	Commune de Vaux-Rouillac	CCR
Opération sacs transparents pour les déchets ménagers			x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
PGSSE (eau potable)			x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Recherche de source d'eau potable			x	Secteur de Auge (CCR)	CCR
Réfection du chauffage de la mairie			x	Val-d'Auge (Auge-St-Médard)	Commune de Val-d'Auge
Réhabilitation de la station d'épuration de Genac			x	Assainissement Collectif - Genac - Commune de Genac-Bignac	CCR
Réhabilitation des regards de branchement du réseau d'assainissement de Genac			x	Assainissement Collectif - Genac - Commune de Genac-Bignac	CCR
Réhabilitation du réservoir d'Ampanaud			x	Commune de Marcillac-Lanville	CCR
Réhabilitation énergétique des équipements communautaires	x		x		

Réhabilitation énergétique des logements et des locaux commerciaux communautaires et communaux	x		x		
Remplacement de la chaudière			x	Douzat	Commune de Douzat
Renouvellement de canalisations d'eau potable			x	Lieu-dit Chez Bouet, Commune de Douzat Commune de Rouillac, lieu-dit Le Temple Commune de Saint-Genis d'Hiersac, lieu-dit Grosbot	CCR
Rénovation du chauffage de la salle des fêtes de Sonneville	x	x	x	Rouillac	Commune de Rouillac
Reprise des drains du puits de captage de Bignac			x	Bignac, Commune de Genac-Bignac	CCR
Schéma Directeur de l'assainissement			x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Schéma Directeur de l'eau potable			x	Ensemble du territoire de la CCR	CCR
Usages autour de l'hydrogène			x	CDC	CDC
Végétalisation du cimetière	x		x	Courbillac	Commune de Courbillac
Végétalisation du cimetière			x	Marcillac-Lanville	Commune de Marcillac-Lanville
Végétalisation du cimetière			x	Vaux-Rouillac	Commune de Vaux-Rouillac
Végétalisation du cimetière (poursuite)	x		x	Mareuil	Commune de Mareuil